

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par les communes de Sundhouse, de Furdenheim, de Schiltigheim ainsi que les communautés de communes de Niederbronn-les-Bains, de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach dans le domaine de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance.

Il porte également sur deux demandes de subventions concernant l'acquisition de divers équipements de la communauté de communes de Haguenau et de la crèche parentale Baby Boom à Strasbourg.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle. Ces projets sont inscrits aux différents contrats de territoire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35576	204-204141-51	8 979,07 €	5 000,00 €	2 680,68 €
35403	204-204142-51	481 514,71 €	195 000,00 €	195 000,00 €
35586	204-20421-51	59 509,60 €	993,71 €	650,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 198 311,28 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL